

Développement de l'infrastructure ferroviaire

La Métropole lémanique salue une décision bénéfique à la cohérence du réseau national

La Métropole lémanique salue la décision de la Commission des transports et des télécommunications sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Comme le préconisait la Métropole lémanique, la commission retient la variante à 6 milliards telle que définie par le Conseil fédéral en y ajoutant des crédits d'études pour les étapes futures. L'extension de la gare de Genève, tout comme les aménagements du nœud ferroviaire de Lausanne, figurent dans cette première étape qui devrait se réaliser d'ici 2025.

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) a présenté aujourd'hui les conclusions de ses travaux concernant le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). La variante retenue reprend intégralement le projet à 6 milliards de francs présenté par le Conseil fédéral dans son message, en y ajoutant des crédits d'études, pour les tunnels de la région zurichoise notamment. Cette solution, soutenue par les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que par l'ensemble des cantons de Suisse occidentale et les conférences spécialisées, comprend des améliorations nécessaires pour la Métropole lémanique et pour le bon fonctionnement du trafic sur l'axe est-ouest. Elle permet également de rattraper partiellement le retard pris par la Suisse occidentale en matière d'infrastructures de compétence fédérale et assure un développement cohérent du réseau à l'échelle nationale.

L'extension de la gare de Genève-Cornavin, avec la réalisation de deux quais supplémentaires, est indispensable pour augmenter la capacité et assurer le développement de l'offre sur l'axe St-Gall-Genève et sur la ligne du Pied du Jura. Il en va de même pour les travaux d'aménagement du nœud ferroviaire de Lausanne sans lesquels les nouveaux trains à deux étages de 400 mètres de long ne pourraient être mis en service sur la ligne du Plateau. L'ensemble du réseau suisse bénéficiera de ces deux mesures.

La variante élargie de la CTT-E implique de porter l'enveloppe de la première étape, qui devrait être réalisée d'ici 2025, à 6,4 milliards de francs. Plusieurs pistes complémentaires à celles définies par le Conseil fédéral sont proposées par la Commission pour en assurer le financement, dont le recours à une augmentation d'un pour mille du taux ordinaire de la TVA pour une durée limitée.

Le Conseil des Etats se prononcera sur ce dossier lors de la session d'hiver. Si les conclusions unanimes de la commission des transports sont validées en plénum, un pas important sera franchi en direction de la mise à niveau du réseau ferroviaire de la Suisse occidentale. Ce pas contribuerait à rééquilibrer les investissements et à répondre de manière cohérente aux besoins croissants sur l'ensemble du réseau ferroviaire suisse.

Genève/Lausanne, le 12 octobre 2012

Informations complémentaires :

[GE] M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat au 022 327 95 00

[GE] Mme Michèle Künzler, chargée du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement au 022 327 96 00

[VD] Mme Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines au 021 316 70 01

[VD] M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures au 021 316 20 01